

ABONNEMENT.

Année... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: En 40... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 15 MAI

RUSSES ET ANGLAIS.

Les amis de la paix se réjouissent fort d'apprendre que la question anglo-russe va avoir une solution pacifique.

L'arbitrage, quoiqu'il arrive, n'en laissera pas moins la question entière: il pourra momentanément suspendre les effets du conflit, il est impuissant à en faire disparaître les causes; c'est un ajournement, non pas une conclusion.

Depuis vingt ans, malgré des difficultés inouïes, la Russie s'enfonçait dans l'Asie centrale comme un coin de fer: rien n'a pu arrêter sa marche envahissante, et, disons-le bien haut, civilisatrice. Khiva, Kokan, Boukhara, Tasckend et Merv sont les étapes successives où l'aigle moscovite s'est reposé dans son sol victorieux; acclamés par les populations dont ils ont brisé les fers, entourés de l'auréole de la victoire et surtout du prestige de la force, qui est la seule puissance que respectent les peuples d'Orient, s'assimilant avec une remarquable facilité les populations annexées, souples et fortes en même temps, les Russes ont entre les mains un élément énorme de succès, l'élément moral.

Sous l'impulsion d'hommes politiques habiles et tenaces, leurs ingénieurs leur en ont apporté un autre. D'un pays qui, ces dernières années, n'était qu'une suite de steppes ou de déserts impraticables, ils ont fait une contrée sillonnée de canaux et traversée de lignes ferrées. Le chemin de fer transcaspien peut, à l'heure où nous écrivons ces lignes, transporter des troupes jusqu'à Kigil-Arvat. Quand la ligne sera terminée, une armée russe mettra moins d'une semaine à venir d'un port quelconque de la mer Noire jusqu'à Saraks, en passant par Kizil-Arvat et Askhabad.

Sans nous arrêter à la révolution commerciale qu'enfantera pour l'Europe la jonction de la mer Caspienne à Hérat, on ne

peut nier qu'il y ait là un grand avantage militaire pour la Russie: elle peut inonder de ses troupes l'Asie centrale en peu de jours et sa marche en avant ne sera troublée par aucune crainte d'insurrection en arrière.

Voilà donc pour la Russie des éléments incontestables de succès; joignez-y la sympathie des peuples annexés, des troupes sûres et un passé victorieux, vous aurez une idée juste de sa situation actuelle et de ses chances futures.

Sa marche en avant est logique et forcée à ces immenses terrains arrachés à la barbarie et conquis à l'industrie et au commerce, il faudra des débouchés maritimes; quoi que puisse faire et dire l'Angleterre, Hérat ne sera pas la dernière étape des Russes, et dans un temps indéterminé sans doute, mais pourtant pas très-lointain, l'aigle aux deux têtes repliera ses ailes sur les rives du Golfe persique.

Cette étape sera-t-elle la dernière? L'Inde sera-t-elle anglaise ou russe? Certes, il faudra des années, un siècle peut-être pour résoudre cette question redoutable; cependant, dès à présent, en calculant toutes les données du problème, nous n'hésitons pas à affirmer que l'Empire des Indes passera aux Russes.

En effet, l'Angleterre a systématiquement appauvri les indigènes pour enrichir ses cadets de famille. L'agriculture supporte d'énormes taxes, et là, plus qu'en aucun pays du monde, le travailleur mange son pain trempé de sueurs.

On a fait dans l'Inde des chemins de fer, des routes, tout ce qui peut aider au commerce anglais; mais « pas de canaux, pas de réservoirs, pas un de ces travaux nécessaires dans un pays de sécheresses continuelles et de famines fréquentes. » — (Rapport d'un juge de Calcutta). — L'industrie indigène y est écrasée par l'industrie anglaise. — Le produit brut de l'Indien acheté à des prix dérisoires, lui est revendu très-cher comme produit manufacturé.

En dehors de ces éléments matériels, songez que l'Anglais, hautain, avide et froid, n'a jamais su s'assimiler l'indou ardent et

haineux. Pesez dans la balance la différence des religions chrétienne et indoue, des civilisations européenne et orientale; ajoutez le souvenir sanglant de répressions terribles, et dites si, le jour où les bannières russes se concentreront à ses frontières, ce peuple indien, habitué dès longtemps à toutes les servitudes, ne secouera pas son joug et ne préférera pas les liens de la Russie aux verges des Anglais.

La France a grand intérêt à suivre cette question qui, quels que soient ses résultats futurs, est pour elle d'une importance extrême, tant au point de vue politique, qu'au point de vue économique.

CHAPPOT DE LA CHANONIE.

Chronique générale.

Le Comité conservateur vient de se constituer à Paris en vue des prochaines élections législatives.

Dans la circulaire qu'il adresse aux électeurs, nous lisons:

« Pour pouvoir soutenir la lutte et défendre tous nos intérêts, si gravement menacés, nous avons besoin du concours de toutes les bonnes volontés et nous faisons appel à tous les conservateurs. »

« Nous avons à défendre nos libertés, nos finances compromises, l'avenir de nos enfants, aussi avons-nous la ferme assurance que votre concours ne nous fera pas défaut. »

Ce programme aussi large que précis répond, certes, aux aspirations générales de tous les conservateurs, et nous ne doutons pas qu'il ne soit de nature à rallier tous les hommes de bon sens et de cœur qui placent au premier rang les intérêts du pays.

La composition du Comité, où se trouvent patriotiquement réunis les hommes politiques représentant toutes les nuances de l'opposition conservatrice, est une conséquence des plus heureuses de l'entente qui s'est produite sur le terrain de l'union mo-

narchique et qui est cimenté par chaque élection nouvelle.

Cette union a produit d'encourageants résultats. Espérons que cette organisation stimulera le zèle et le dévouement des conservateurs des départements. L'heure des élections approche, la campagne va commencer dans quelques semaines. Ne perdons plus une minute pour terminer le groupement et l'organisation de nos forces.

\*\*

La Chambre a voté la loi sur les récidivistes. Sans relever ce que cette loi a, de l'aveu même de ses défenseurs, de hâtif, de mal élaboré et d'injuste, la première chose qui frappe, au plus sommaire examen, est un manque de logique monstrueux, c'est-à-dire tout républicain.

Avant de faire une loi coercitive aussi dure qui frappe beaucoup plus sur les vagabonds que sur les véritables malfaiteurs, il eût été plus simple et plus habile de ne pas désarmer devant eux et de ne pas affaiblir systématiquement la police comme l'ont toujours fait les républicains.

\*\*

Mercredi, les couloirs de la Chambre étaient absolument déserts: la plupart des députés, profitant des trois jours de vacances qu'ils viennent si libéralement de s'accorder, étaient allés faire un tour dans leurs départements. Il y a cependant à la Chambre deux commissions de convoquées: celle qui examine la demande de mise en accusation du cabinet Ferry et qui continue à perdre son temps à lire des monceaux de documents qui ne leur apprendront rien de nouveau, et la commission du budget. M. Sadi-Carnot fera l'exposé du compte de trésorerie, qui est très-charge, mais qui ne présente pas encore de péril immédiat (1). Les choses pourront aller ainsi jusqu'à la prochaine législature, pour ne point avoir recours à l'emprunt, mais la prochaine Chambre devra aviser.

\*\*

Nous croyons pouvoir annoncer que M.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XIX

LA MÈRE ET LA FILLE (suite).

— Je me suis chargée d'une autre mission en venant ici, c'est de t'avertir du péril auquel tu l'exposes, toi et ton mari.

— Ainsi, c'est en amie que la citoyenne Cyprien se présente chez moi?

— Oui, des soupçons se sont élevés contre toi et ton mari; il est temps de prouver par des actes qu'on vous a calomniés, si vous ne voulez pas que l'orage éclate sur vos têtes.

La femme de l'accusateur public accueillit cette menace avec un sourire dédaigneux.

— Et si je ne suis pas ton conseil avec l'empressement que mérite un dévouement si désintéressé, tu le chargeras de me dénoncer?

— Je t'aurai avertie, tu n'auras à t'en prendre qu'à toi-même de ce qui arrivera.

La citoyenne Pascaud se contentait avec peine;

l'irritation qui se manifestait par le feu de ses regards semblait à chaque instant sur le point d'éclater. Ce fut d'une voix sourde et railleuse qu'elle répondit:

— Ta sollicitude me touche, et je veux te prouver à quel point j'y suis sensible, en te montrant que toi-même tu n'es pas à l'abri des soupçons. Lis ces lignes qui te concernent.

Elle lui présenta un journal de la veille où se trouvait le passage suivant:

« Il paraît que Tallien veut faire oublier la part qu'il a prise à la chute de Robespierre et se laver de l'accusation d'avoir entretenu des relations criminelles avec les Bourbons, par ses rigueurs contre les émigrés et leurs amis. Ce qui permet de le supposer, c'est le honteux cortège dont il s'est fait accompagner. »

« On y voit figurer un certain Cyprien, ancien valet souillé du sang des victimes de septembre, mêlé à une série de sales affaires qui dans une société bien organisée l'auraient depuis longtemps conduit au supplice. Cet homme a pour compagne une femme condamnée pour vol et dont la vie s'est en partie passée dans des métiers qu'on n'avoue pas. »

« On dit qu'à la suite des animaux de haut parage marchent les hyènes et les chacals, c'est le rôle que jouent le citoyen Cyprien et sa digne moitié. Brétons, qui allez recevoir leur visite,

veillez sur vos bourses et gardez-vous du contact de ces êtres immondes. »

La visiteuse, en lisant cet article, pâlit de colère et fixa quelques instants sur son ennemie des regards chargés d'une haine indicible, puis lui dit d'une voix sourde:

— Ainsi, c'est la guerre que tu veux, soit, elle sera sans pitié.

Elle embrassa la pièce du regard pour y chercher quelque indice compromettant, puis s'éloigna hautaine et menaçante.

La citoyenne Cyprien tint parole; elle était venue avec l'intention de multiplier les supplices. A partir de ce moment, elle oublia les autres victimes pour ne penser qu'à celle qui l'avait si cruellement flagellée. Ce fut contre elle qu'elle dirigea toutes les manœuvres de sa diplomatie. Tous les moyens furent mis en œuvre pour la perdre, elle et son mari; à l'accusation d'avoir illégalement élargi un prisonnier, on en ajouta une foule d'autres; une habileté machiavélique donna de la vraisemblance aux imputations les plus fausses; aux yeux des exaltés, on leur fit un crime de leur récente modération; aux autres, on leur rappela le sang qu'ils avaient fait verser et on accrédiéta le bruit qu'ils faisaient obstacle à l'indulgence du gouvernement.

On avertit si bien l'opinion contre eux que le public accueillit la nouvelle de leur arrestation sans qu'il s'élevât une protestation.

Le procès fut conduit avec une rapidité qui rappelait les procédés les plus expéditifs de la Terreur. Aucune liberté ne fut laissée à la défense. Toutes les mesures avaient été prises avec une infernale habileté pour que les accusés ne pussent échapper à une condamnation.

Le jour fixé pour l'exécution, Cyprien, sa femme et le tisseur, qui avait su se glisser dans leur intimité, étaient à table. Les convives étaient joyeux, car ils espéraient bien que d'autres victimes suivraient celles-là, et chacun espérait trouver dans ce réveil de la Terreur satisfaction pour ses haines et sa cupidité. La conversation était bruyante et les visages étaient échauffés par de copieuses libations, lorsqu'une femme insista pour être introduite auprès de la citoyenne Cyprien, à qui elle avait à faire une communication importante; elle-ci ordonna de l'introduire et ne put réprimer un mouvement de stupeur en reconnaissant Mariette.

— Que viens-tu faire ici? lui dit-elle; viens-tu m'apprendre où est l'enfant que j'ai élevé et nourri?

— Il est à l'abri de vos atteintes; ce n'est pas de lui que je viens vous parler, mais de votre fille, de celle que vous lui avez substituée.

— Tu sais où elle est?

— Oui, c'est elle que vous avez fait condamner et qui va mourir parce que vous l'avez voulu.

— Tu mens, ce n'est pas vrai.

Allain-Targé, malgré l'opposition de la coterie dont M. Waldeck-Rousseau était le très-obéissant serviteur, prépare un nouveau mouvement préfectoral qui va soulever, dans l'ancienne presse officieuse, un véritable orage de récriminations.

On ne parle pas de moins d'une trentaine de mises en disponibilité.

#### LA PAIX CHINOISE.

Les dépêches officielles et officieuses continuent de nous servir les assurances les plus optimistes au sujet des négociations entamées avec la Chine.

Un télégramme Havas, daté de Tien-Tain, annonce que les négociations officielles pour le traité de paix entre la France et la Chine ont commencé le 12 mai. « Les dispositions sont des deux parts très-conciliantes, ajoute la dépêche. On est d'accord, du côté de la France comme du côté de la Chine, pour ne remettre en question aucune des clauses de la convention du 4 avril. »

Il est vrai qu'on nous annonce en même temps que, malgré les ordres qu'ils auraient reçus du vice-roi chinois de Yunnan, les Pavillons Noirs n'ont nullement opéré leur mouvement de retraite, et qu'on nous parle déjà, comme d'une éventualité très-probable, d'opérations militaires que nous dirigerions contre eux, dans le cas où ils persisteraient à vouloir occuper le Tonkin.

Or, en fait, il est impossible de distinguer les Pavillons Noirs des Chinois, et les Chinois des Pavillons Noirs. L'étiquette, parfois même l'uniforme, peuvent être différents. Les éléments, les hommes sont les mêmes sous un titre ou sous un autre. Nous défions qu'on nous dise à quel moment précis nous avons cessé d'avoir affaire aux Pavillons Noirs seuls, à quelle date exacte les Chinois se sont mis de la partie. Quand la Chine n'était pas au premier rang avec les Pavillons Noirs, elle était au second pour les appuyer, les alimenter d'hommes, de munitions et d'armes et les pousser en avant.

Tout n'est donc pas fini en Extrême-Orient.

#### LES ILES PESCADORES.

La question des Iles Pescadores devient plus épineuse. Nos officiers de marine sont unanimes à reconnaître que l'occupation de ces Iles est absolument nécessaire pour assurer notre sécurité au Tonkin et en Cochinchine. Or, le cabinet Ferry a commis la grave faute, dans les préliminaires de paix, de se dessaisir en principe de cette possession. Comment les timidités, les hésitations de M. de Freycinet pourraient-elles réparer cette faute capitale que le ministère de la marine déplore amèrement? M. Jules Ferry n'avait donc consulté aucun de ses collègues, pas plus celui de la guerre que celui de la marine, avant de négocier avec la Chine? Quel singulier gouvernement!

## ÉTRANGER

### RETRAITE DES ANGLAIS.

L'évacuation du Soudan par les Anglais est devenue officielle. M. Gladstone a déclaré qu'il était résolu à rappeler les troupes; que, par conséquent, aucune expédition ne sera dirigée sur Khartoum; que la frontière de l'Égypte sera probablement fixée à Assouan (Assouan est sur le Nil, à 950 kilomètres en aval de Khartoum, et à 490 kilomètres, à vol d'oiseau, en aval de Dongola: arrêter l'occupation de l'Égypte à Assouan, c'est abandonner le Soudan tout entier, que pour le moment, on n'a pas l'intention d'évacuer Souakim, que toutefois aucune détermination n'a été prise à ce sujet.

On voit que le ministère Gladstone cède pour le Soudan, comme il cède d'ailleurs pour l'Afghanistan. Peut-être, de cette manière, sauve-t-il son existence et les intérêts matériels et actuels de son pays, mais certainement il n'assure ni le prestige ni la grandeur future de l'Angleterre.

Le bruit a couru, mercredi, à Paris, que dans le cas où l'Angleterre parviendrait à décider la Turquie à envoyer un corps expéditionnaire au Soudan, le gouvernement français ferait occuper Souakim.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 mai.

Les nouvelles sont toujours bonnes et les dispositions générales sont favorables à la continuation de la campagne de hausse.

Quelques réalisations de bénéfices se produisent sans troubler le marché.

Le 3 0/0 se tient à 80, l'amortissable est ferme. Le 4 1/2 0/0 ne s'éloigne pas de 109.

Des affaires très-actives se traitent sur l'action Crédit Foncier. Le dividende du dernier exercice, fixé à 60 fr., justifierait le cours de 1,500 fr. L'extension des prêts, par suite de l'abaissement du taux d'intérêt, sera un nouveau motif de hausse.

Les obligations du Crédit Foncier sont très-demandées, surtout la Foncière 1885 qui n'exige qu'un déboursé de 41.75 à 42 fr. et qui n'est payable qu'en versements répartis sur plus de cinq années.

La Banque d'Escompte conserve sa fermeté, comme toutes les valeurs de son groupe. Le dividende de la Foncière-Vie fixé à 5 fr. sera mis en paiement le 11 juin. Celui de la Foncière-Transports fixé à 11 fr. sera payé le même jour.

La rente italienne 5 0/0 a fait de grands progrès depuis le commencement du mois. Les cours actuels attirent de nouveaux acheteurs qui ont encore un beau bénéfice à recueillir.

Pour les Chemins Méridionaux, l'avenir est sans incertitude. La nouvelle émission et le dividende vont récompenser les actionnaires de leur persévérance.

La Société Générale vient de publier une excellente situation arrêtée au 30 avril. Les comptes de dépôts sont en progression marquée.

On s'accorde, en Bourse, à prédire un grand succès à l'émission des 100,000 obligations des Asturies. Les recettes de cette Compagnie, pour 1884, dépassent de 25 0/0 celles de 1883. Le réseau qui comprend 741 kilomètres est en complète exploitation. Le produit de l'émission est destiné à rembourser les avances faites pour les travaux. Quant à la Compagnie du Nord de l'Espagne qui garantit les obligations des Asturies, elle a un capital de 175 millions et donne régulièrement 30 fr. de revenu à chacune de ses 350,000 actions, ce qui fait 10 millions 500,000 fr. par an. Avec un tel répondant, les

ne voudrez pas qu'en vous voyant passer on dise :

— Voyez cette femme, elle est l'assassin de sa fille!

Si dépravée que fût M<sup>me</sup> Sauvrais, cette perspective lui fit horreur. Elle était très-pâle, très-agitée.

— Je veux la sauver, viens avec moi, dit-elle à son mari.

Cyprien était à moitié ivre, il semblait à peine comprendre ce qu'on lui demandait; il fallut qu'elle renouvelât sa prière, ou plutôt son ordre; il ne bougea pas.

— Je suis bien ici, dit-il, tu m'as toujours caché que tu avais une fille, je ne veux pas te croire aujourd'hui. Il faut que la condamnée meure puisque tu l'as voulu.

Elle le supplia; il l'écoutait à peine et continuait de se verser à boire.

— Il faut qu'elle meure! répéta Cyprien.

Elle lui jeta un regard de colère et de mépris, et se prépara à sortir seule; elle était chancelante, il y avait de l'égarément dans ses yeux. Il était évident que la pensée de sa fille tuée par elle l'épouvantait; mais en ce moment on entendit un roulement de tambour, puis l'écho d'une grande clameur.

— Tout est fini, dit tristement Mariette.

En effet, les têtes de Pascaud et de sa femme venaient de tomber dans le fatal panier.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

obligations des Asturies peuvent être, sans danger, comparées aux meilleurs titres de placement à revenu fixe.

L'obligation Est-Algérien a de nombreux achats à 342.50.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### Les Tramways Saumurois.

Paris, ce 10 mai 1885.

Mon cher Directeur,

Je veux être le premier à vous annoncer la bonne nouvelle. L'affaire des tramways saumurois est terminée entre le concessionnaire, le capitaliste et les entrepreneurs.

Toutes les pièces sont ici à l'impression, et aussitôt qu'elles seront prêtes, la constitution définitive de la société suivra, c'est-à-dire la semaine prochaine, aussi bien que l'ouverture des travaux!

Et comme, par un procédé dont j'apprécie toute la délicatesse, M. Monprofit a bien voulu me communiquer tous les détails de l'affaire, en souvenir des articles que je lui avais consacrés dans l'*Echo*, je puis révéler aux lecteurs du journal le mécanisme abrégé de l'opération des tramways.

La société est constituée au capital de 4 million 250,000 fr., cautionnement compris, par 2,500 actions de 500 fr. l'une.

De ces actions, les unes seront définitives, pour les souscripteurs qui ont ou qui auront une foi immédiate dans le succès de l'entreprise, et alors l'argent versé contre ces actions libérées rapportera immédiatement aussi un intérêt de 5 0/0 (cinq pour cent).

Pour les souscripteurs timides ou timorés, qui ne voudront verser leurs fonds que pendant ou même après l'exécution des travaux, il leur sera délivré des titres provisoires ou de simples promesses d'actions, à réaliser dans des conditions qui seront déterminées sur ces titres provisoires. C'est le cas de dire que l'on ne commencera les versements qu'après avoir vu et touché du doigt; mais ces promesses d'actions ne rapporteront naturellement aucun intérêt, si ce n'est que du jour où auront lieu les versements successifs.

On ne saurait être plus accommodant, j'espère, que de se prêter ainsi aux faiblesses des ayants-peur ou des précautionneux. C'est prouver en même temps que l'on n'attend point après cet argent pour marcher et M. Monprofit me paraît faire un assez bon calcul, en ne forçant la confiance de personne.

Mais je veux commettre ici une petite indiscrétion à l'endroit de cet honorable ingénieur. Il réserve à ses actionnaires une bien aimable surprise, ne donnant point à la société le titre seulement de Société pour l'exploitation des tramways saumurois, ou même du département de Maine-et-Loire, mais bien celui de Société pour l'exploitation des tramways à voie étroite de l'Ouest (l'Ouest tout entier). Cela promet aux actionnaires d'autres combinaisons heureuses, et sans qu'il leur en coûte un centime, en souscrivant au Réseau de Saumur.

J'allais oublier de dire que les statuts sociaux renferment déjà les noms des membres du Conseil d'administration des deux lignes qui vont être en exploitation, tous membres dont la compétence est indéniable, et que la première assemblée générale des actionnaires aura bientôt à faire droit des hauts administrateurs, chargés de la garde de tous les intérêts de l'exploitation aussi bien que de ceux des actionnaires; et il n'est pas difficile de penser que l'assemblée ne fera qu'un choix heureux parmi les souscripteurs les plus capables et les mieux placés.

Voilà donc, mon cher Directeur, une affaire industrielle ayant pris corps, et qui se présente dans les conditions les plus loyales. Pas n'est besoin de répéter ici qu'il n'y a là que des intérêts commerciaux en jeu, et pas l'ombre de politique, ou plutôt que la bonne politique consiste à donner satisfaction aux intérêts généraux d'un pays, aussi bien que de la France entière.

Toutes objections au progrès qui va se réaliser pour nos cotéaux saumurois de Saint-Florent et de Fontevault seraient donc puériles aujourd'hui, et, pour ma part, je ne puis qu'inviter mes chers concitoyens à seconder, de tous leurs efforts une œuvre qui sera un grand bien, une grande richesse pour le canton saumurois tout entier.

On le verra bientôt, et l'on ne sera plus alors étonné que d'une chose, c'est que ces tramways n'aient pas toujours existé.

PAUL PROUTEAU.

### NOS PETITS MUSICIENS A ANGERS.

Nous apprenons que la musique de l'École mutuelle de Saumur, ayant pour chef M. Meyer, a obtenu hier soir, au festival du Mail, à Angers, un immense succès. Après s'être fait entendre, des acclamations enthousiastes ont retenti de toutes parts dans la foule, à l'adresse des jeunes musiciens qui portaient le costume du bataillon scolaire, et bientôt le kiosque s'est trouvé jonché de fleurs. A leur sortie du Mail, après quelques heures du soir, les enfants ont été reconduits pour ainsi dire triomphalement jusqu'à la gare par une nombreuse population appartenant à toutes les classes de la société. Longtemps on se rappellera chez nos voisins la présence des « petits Saumur ».

La presse d'Angers nous donnera des détails.

### VÉLOCE-CLUB DE SAUMUR.

En raison du mauvais temps, les courses de vélocipèdes qui devaient avoir lieu hier ont été remises à dimanche prochain.

Le Journal officiel annonce que M. Abelard, comme nous l'avons dit il y a plusieurs jours, est nommé receveur particulier des finances à Saumur.

M. Trézel, receveur des finances aux Sables-d'Olonne, est nommé à Cholet.

M. Voisin, receveur des finances à Ancenis, est nommé aux Sables.

M. Collas, receveur des finances à Florac (Lozère), est nommé à Ancenis.

### Théâtre de Saumur.

Nos lecteurs se souviennent très-certainement d'une représentation de *Monsieur Alphonse* et de *Jonathan*, donnée sur notre scène en novembre dernier par M. Frédéric Achard, du Gymnase de Paris, accompagné d'artistes de différents théâtres parisiens. Nous annonçons avec plaisir que ces excellents artistes viendront interpréter sur notre scène, mardi 19 mai, un des plus grands succès actuels du Vaudeville,

### CLARA SOLEIL.

Pièce en trois actes, de M. Gondinet.

Nous n'insisterons pas sur la valeur de la pièce, due à la plume du spirituel auteur de tant de succès, ni sur le talent des interprètes. Aussi sommes-nous certain de l'empresement de notre public, si amateur de belles représentations.

### A l'Exposition d'horticulture d'Angers.

M. l'abbé Mondain, de la Breille, a obtenu une médaille d'argent pour ses asperges.

### ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du 13 mai

### Le parricide Coulon

On se rappelle que, le 27 décembre dernier, M. Coulon, âgé de 80 ans, conseiller honoraire à la cour d'Angers, était assassiné par son fils, qui lui fit au crâne plus de 30 blessures à coups de casse-tête.

Le vieillard était avare, dit-on. Son fils qui n'avait jamais voulu travailler et qui avait livré à toutes sortes d'excès, exigeait de son père que le père refusait de lui donner.

M. l'avocat général Bernard a prononcé un remarquable et vigoureux réquisitoire contre le parricide.

A 6 heures, après une délibération de 20 minutes, le jury a rendu un verdict affirmatif, mitigé par des circonstances atténuantes.

Coulon a été condamné à 20 ans de travaux forcés.

Ce misérable est tellement abruti qu'il n'a pas semblé comprendre la sentence.

### NÉCROLOGIE

Les journaux de la Vienne ont annoncé la mort subite de M. Maulion, président du tribunal civil de Châtelleraut.

Les circonstances de sa mort sont des plus tristes.

M. Maulion était depuis quelques jours à la campagne de la Roche-Rigault, commune du Bouchet, entre Loudun et Montmorillon, lorsqu'il fut obligé de retourner à Châtelleraut pour la réception du mortuaire sous-préfet de Châtelleraut qui avait lieu samedi.

Il arriva ce jour-là par un train venant

de Poitiers à quatre heures du matin. Il sonna chez lui, et M<sup>me</sup> Maulion lui jeta par la fenêtre la clef avec laquelle il ouvrit la porte de sa maison. Sa femme, ne l'entendant pas monter, s'inquiéta et descendit pour en connaître la cause. C'est alors qu'elle le trouva tombé dans son escalier, tenant encore deux paniers de fleurs qu'il avait apportés lui-même de la gare.

Il put encore prononcer quelques mots, mais perdit bientôt la parole, qu'il n'a plus recouvrée malgré la médication la plus énergique.

M. Maulion est mort dimanche matin, à cinq heures, d'une congestion cérébrale. Avocat à Loudun, M. Maulion avait débuté dans la magistrature en 1848. Il fut nommé substitut à Châtellerauld cette année-là, sous le ministère de Ledru-Rollin. En 1855 il fut envoyé comme juge d'instruction à Bressuire, puis comme président du tribunal aux Sables-d'Olonne (Vendée). M. Maugin, président du tribunal de Châtellerauld, ayant été mis à la retraite par raison d'âge, M. Maulion fut nommé à sa place. Il est mort dans sa soixante-huitième année.

Ses obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Jean de Châtellerauld, sa paroisse, mardi dernier, à 9 heures, et son corps a été ensuite transporté à Loudun, où il est né.

M. Maulion ne laisse qu'un fils, aujourd'hui procureur général à Douai. C'est lui qui a gagné, l'année dernière, le gros lot de la loterie lilloise de 200,000 fr.

Les courses de Châteaubriant auront lieu le dimanche 23 août 1885.

Des dispositions nouvelles, concernant les courses et les fêtes, prises par la commission, permettent d'espérer un complet succès.

Les lignes de chemins de fer de Nantes à Segré et de Châteaubriant à Saint-Nazaire sont ouvertes à la circulation à partir du 11 mai.

UN PEU DE MODE.

Dédié à nos lectrices : Le *catogan* est mort, emporté par la dernière brise d'hiver.

On peut dire qu'il n'a jamais été complètement adopté par nos élégantes.

On lui substitue maintenant la natte en torsade relevée sur la nuque, qui vient s'achever au-dessus du front en coiffure très-légère, soit par des coques crépées, soit par un nœud Montespan tout en frisettes, que lie au milieu un passant de moire noire. Rien de plus simple, ni de plus coquet.

LES IVROGNES.

On écrit de Sarreguemines au *Journal d'Alsace* :

« Dans le but de combattre l'ivrognerie, l'autorité a fait établir des listes où se trouvent inscrites les ivrognes notoires. Ces listes sont affichées dans les débits de boissons. Les débitants qui, contrairement à la défense qui leur est faite, délivrent de l'eau-de-vie

à des individus qualifiés d'ivrognes, sont traduits en justice. »

Par suite d'un traité passé avec une des premières maisons de Paris, nous sommes en mesure de fournir à nos lecteurs la MAGNIFIQUE GRAVURE SUR ACIER AU BURIN, intitulée :

### LA VIERGE AUX BALANCES

CHEF-D'ŒUVRE du grand peintre Léonard DE VINCI, dont le tableau est exposé au musée du Louvre.

Cette belle estampe artistique, gravée par Garnier, a coûté 40,000 fr. de gravure. C'est dire qu'elle est d'un fini et d'une exécution irréprochable.

Les épreuves se vendent 20 fr. dans le commerce. Par faveur exceptionnelle, elles seront délivrées à nos lecteurs, dans nos bureaux, contre versement de 2 fr. 50 seulement.

Franco, en colis postal : 3 fr. 25.

A l'approche des chaleurs, nous recommandons à nos lecteurs les excellents *Sirops* à l'ananas, — au café, — au cassis, — à la cerise, — au citron, — à la framboise, — à la groseille framboisée, — à la mandarine, — à l'orange, — et au vinaigre framboisé, — garantis pur sucre, — vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 le litre et 4 fr. 25 le 1/2 litre.

### SOIRÉE DE PRINTEMPS

Le printemps a chassé l'hiver et le froideur. Sur les champs revêtus d'un manteau de verdure, Et les vallons couverts de fleurs, Le soleil, qui s'enfuit, projette sa lumière, Et fait briller aux yeux la flore printanière, Toute éclatante de couleur.

De rayons empourprés l'horizon s'illumine, Un nuage, au lointain, superbe se dessine, Comme un mont sur le ciel d'azur. Sous les feux du couchant qui la rendent plus belle, La Loire, aux flots bryants, se colore et ruisselle, Le long de son rivage obscur.

Mais bientôt tout s'éteint, l'ombre envahit la terre, La lune à l'Orient apparaît solitaire Dans les espaces infinis ! La nature se tait, la nuit étend ses voiles, De sa robe funèbre, enfin quelques étoiles, Viennent illuminer les plis !

C'est alors qu'il est doux de se livrer au rêve, Le flot en murmurant vient caresser la grève, La ville dans l'ombre s'endort ! On se croirait perdu dans un désert immense, Les roulements d'un char rompent seuls le silence, Et les sons lointains d'un accord.

Sur la rive murmure une brise odorante, Avec elle apportant la senteur enivrante Des amandiers couverts de fleurs ! Dans l'ombre le coteau semble poudré de neige, Avec les arbres blancs que sa cime protège Contre l'hiver et ses rigueurs !

C'est le Printemps béni, la muse le préfère Aux splendeurs de l'Été qui parseme la terre De ses fruits et de ses moissons ! C'est le mois favori de la gentie hirondelle, Et des mignons oiseaux venant à tire d'aile Redire à nos bois leurs chansons !

Quoi de plus ravissant que les fleurs demi-closes ? Les lilas, les mugets, les jasmins et les roses S'ouvrent au feu du soleil ! La nature semblait languissante, endormie, Au souffle du printemps, une nouvelle vie Vient la tirer de son sommeil !

descendit l'escalier sans lumière et pénétra dans la cour par les remises de la maison de son père.

Il faisait, malheureusement ou heureusement, clair de lune ; on était à une si belle saison ! et les nuits, à cette époque de l'année, sont tellement belles, qu'on les échangerait volontiers pour les jours.

Nicolas arriva sous la fenêtre de la jeune fille, leva la tête et aperçut un papier qui tombait perpendiculairement comme le plomb d'un maçon.

Avec la vivacité de son âge, il détacha la missive mystérieuse et remonta à la hâte chez lui.

Là, il ouvre avec avidité la missive, suivie d'une romance que la jeune fille le pria de mettre en musique.

C'était une bonne fortune pour Nicolas Dalayrac que d'avoir des vers inédits, des vers faits presque pour lui ; aussi, au lieu de se livrer au repos, il se mit au travail, et quand l'aurore vint faire pâlir la clarté de la lampe qui brûlait encore sur la table, la musique de la romance était achevée, à son grand contentement. Le génie musical qui l'obsédait lui avait fait trouver un air qui s'adaptait merveilleusement aux paroles.

L'air fut joué plusieurs fois sur le violon, et la petite main blanche donna bientôt des signes d'essentiment, puis le jeu télégraphique recommença.

La jeune fille. — C'est bien, c'est parfait.

J'aime ces mois charmants ; ne sont-ils pas l'image De ceux qu'épargne encor la main rude de l'âge, Et qui ne comptent pas vingt ans ! Dans leurs membres circule aussi l'ardente sève, Et pour l'existence, aperçue en un rêve, Ne réserve que des printemps ! L'avenir à nos yeux est riche de promesses, Les fleurs sont pour l'été des gages de richesses, L'automne portera les fruits ! Dieu nous veuille épargner la tardive gelée, Qui sèche les boutons sur la tige brûlée, Et le vent glacial des nuits !

30 avril 1885. PAUL D'AUBIGNY.

### BIBLIOGRAPHIE

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Sommaire du 9 mai : TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : *Les deux jumeaux*, tableau de M. Deschamps ; une fête chez le ministre de France au Caire ; le conflit anglo-russe en Afghanistan ; *Une nuit de Cléopâtre* ; les funérailles de M. Rosetti ; André Gill. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de La-salle. — Echécs. — Récréations de la famille.

GRAVURES : Salon de 1885 : *Les deux jumeaux*, tableau de M. Louis Deschamps. — La fête du consulat de France au Caire. — Le conflit anglo-russe en Afghanistan. — Le théâtre illustré : *Une nuit de Cléopâtre*. — M. André Gill. — Les funérailles de M. Rosetti. — Les derniers dessins d'André Gill. — Echécs. — Proverbe à compléter. — Rébus.

### LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>me</sup> LERIDA GÉOFRÖY.

Sommaire du n° 228 (samedi 9 mai 1885)

Courrier des enfants : Perspective et appréciation des distances, par A. Brébion. — La fille du Pêcheur, par V. Vattier d'Ambroise. — La Cithare, par Célesie Clarissan. — Saint Philippe, par Freund. — Le prisonnier Polham, par Th. Bris-montier. — Les deux frères et le petit mendiant, par J. Delafaye. — Les cerises du grand Frédéric, par Emile Charton. — Heures de loisir, par Pr. Étienne.

Couverture. — Annonces.

ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr. ; six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

### Avis aux conservateurs.

L'administration de la *Lanterne d'Arlequin* ose faire un nouvel appel aux conservateurs en faveur de la propagande par la presse. Il faut imiter les républicains et

répandre la bonne presse à profusion. La presse est actuellement le levier le plus puissant pour soulever les masses.

A côté des journaux locaux, auxquels il faut accorder une grande partie des ressources dont dispose le parti conservateur, il faut placer une petite revue humoristique, mordante, vive, alerte, illustrée, à bon marché, comme la *Lanterne d'Arlequin*, que nos ouvriers et nos paysans lisent avec tant de plaisir. C'est cette vaillante publication qu'il faut répandre à profusion. Et cela coûte si peu ! Il suffit de quelques francs, de quelques sous par semaine, pour en faire cadeau aux braves gens qui ne pensent pas à acheter des journaux, et auxquels on distribue gratis de mauvaises feuilles qu'ils repousseront dès qu'on aura su leur mettre de bons journaux entre les mains.

Pour sauver un homme qui se noie en mer, il suffit parfois d'un simple cordage lancé avec adresse ; de même pour sauver un homme d'une maladie grave et même de la mort, il suffit parfois de trouver le remède qui convient à son mal. De toutes les maladies qui nous affligent, les maladies de l'estomac et des intestins sont certainement les plus répandues et aucun remède n'a eu contre ces maladies-là autant de succès que les Pilules Suisses. En voici un nouveau : « Le 9 janvier 1885. — Depuis onze ans, je souffrais de l'estomac et de points de côté, de la manque d'appétit. Vos Pilules Suisses m'ont rendu l'appétit, les douleurs disparaissent, je suis en pleine voie de guérison. Veuillez m'envoyer encore quatre boîtes à 1 fr. 50, car je ne veux pas en être dépourvu, et mes amis m'en demandent. Faites de cette lettre ce que bon vous semblera.

DUHEM (Antoine), à Beuvy-les-Orchies (Nord). »

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Gram-mont, à Paris.

Les personnes faibles et malades, les convalescents sont particulièrement prédisposés à l'ANÉMIE et à l'appauvrissement du sang. L'emploi régulier du FER BRAVAIS modifiera heureusement cette disposition. La dose est de vingt gouttes dans l'eau rougie au commencement de chaque repas.

### HERNIES

Guérison radicale par le bandage électro-médical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à SAUMUR, le lundi 18 mai, grand hôtel de Londres, de 9 heures du matin à 8 heures du soir ; ensuite à TOURS, les 19 et 20, hôtel du Commerce.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'*Echo Saumurois*.

### LES VIOLONS DE DALAYRAC

La fenêtre de la recluse, quoique fermée par des barreaux grillés, laissait encore aisément la place d'une main moins effilée, moins mignonne que celle de la pauvre captive. Cette main charmante agita toujours le papier et les tressaillements de ses petits doigts semblaient dire à Dalayrac :

— Soyez ingénieux ; prenez ce papier, il est plein d'intérêt pour vous.

Intelligent, comme l'était mon héros, il eut bientôt fait connaissance avec la jeune fille. Une correspondance télégraphique, moitié par signes, moitié à voix basse, s'établit entre eux, et les dépêches contenaient ceci :

La jeune fille. — Il faut que je vous fasse parvenir ce papier.

Dalayrac. — J'ai des moyens faciles pour arriver jusque dans la cour.

La jeune fille. — C'est bien ; je mettrai un corps lourd dans le billet, et j'attacherai le tout à un fil qui arrivera à votre portée.

Dalayrac. — Très-bien, c'est convenu. Puis ils se souhaitèrent chacun de la main le bonsoir, et tout fut dit.

Lorsque l'horloge du couvent eut sonné onze heures de la nuit, Nicolas sortit de sa chambre,

Dalayrac. — J'ai fait de mon mieux.

La jeune fille. — Vous me remettrez cette romance ce soir.

Dalayrac. — Comment ferai-je ?

La jeune fille. — Le même fil la reprendra.

Dalayrac. — C'est bien, à ce soir.

L'innocent rendez-vous eut lieu à la même heure que la veille. Ils se séparèrent sans s'être dit un mot, de crainte que le bruit de leur voix ne les fit découvrir.

Ces rendez-vous nocturnes se renouvelèrent sans interruption pendant toute une semaine. Chaque soir, Nicolas Dalayrac recevait une lettre de la jeune fille et celle-ci en recevait une de Dalayrac, leur petite poste aérienne fonctionnait à ravir. Ils se firent ainsi de mutuelles confidences, sans que jamais le bruit de leur voix ait retenti dans la cour.

Je regrette de ne pouvoir mettre sous les yeux du lecteur les lettres de la jeune captive. C'est toute une histoire remplie de sentiments tendres et de pensées aimables ; peut-être un jour pourrai-je vous raconter cette histoire.

Pendant que les pauvres enfants se confiaient leurs secrets, par lettres, il ne se doutaient guère, hélas ! qu'à cause d'eux, allait se déchaîner une terrible tempête dans la petite ville de Muret.

L'imprudente jeune fille chantait chaque jour les quelques romances que Dalayrac lui avait mises en musique. Mais elle les chanta sans doute trop sou-

vent, ou trop fort, car, le lendemain de leur dernier rendez-vous, le subdélégué reçut de la supérieure une lettre conçue en ces termes et datée de Muret, 22 juin 1770 :

« A Monsieur le subdélégué, »

« Un horrible attentat a été commis envers notre sainte retraite. Un jeune débauché a osé correspondre avec une des novices. Je vous demande, monsieur, justice de ce crime, quoique le coupable ne soit, entre nous, que M. Nicolas Dalayrac, votre fils. »

Je renonce à dépeindre la stupefaction du magistrat, et, certes, il y avait là de quoi lui faire perdre la tête.

Mais comment avait fait Nicolas pour correspondre avec la jeune fille ?

Telle était la question que se posait sans cesse M. Dalayrac père ; aussi court-il chez la supérieure qui lui remet les fatales romances. Elle lui dit que son fils joue toutes les nuits du violon ; elle se plaint amèrement de ce qui est arrivé, et termine son discours en le menaçant d'en référer au plus tôt à monseigneur l'archevêque de Toulouse.

Pour le coup, l'infortuné père n'y tient plus ; il revint de suite chez lui, dans un état désespéré. Toute la famille est convoquée comme en un conseil, et croit que Nicolas doit être sacrifié... On décide qu'il partira pour Paris, où il sera confié à un ami sévère qui répondra de ses écarts. La mère a beau demander grâce, tous les parents sont inflexibles, il faut une victime à la vindicte publique ; le coupable sera puni.

(A suivre.)

Etude de M. Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

### Purge Légale

Suivant exploits de M. VINCENT, huissier à Saumur, de M. ROYER, huissier à Tours, et de M. BRETON, huissier à Orléans, en date des 4, 5 et 11 mai 1885, enregistré, et à la requête de M. Félix-Joseph-Emanuel baron de Francq, propriétaire, époux de dame Zoé-Julie Desmonts, baronne de Francq, demeurant à Versailles, pour lequel domicile est élu en l'étude de M. Louis Albert, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur,

Notification a été faite :  
1° A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur ;

2° A M<sup>me</sup> Marie-Louise-Catherine Desaitre, épouse sans profession de M. Arthur-Armand-Marie de Léon des Ormeaux, propriétaire, demeurant à Tours, avenue de Grammont, numéro 38 bis ;

3° M. Frédéric-Théobald Sourdeau de Beauregard, propriétaire, demeurant au château de Latingy, commune de Mardié (Loiret), pris en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs : 1° M. Johann-Conrad-Sigmund-Louis de Bodman ; 2° M. Johann-Hans-Hermann-René de Bodman ; 3° M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth-Charlotte-Ida-Cécile de Bodman ; 4° M<sup>me</sup> Maria-Thérèse-Franchisca-Berthe-Jeanne de Bodman ; 5° M. Johann-Georges-François-Labre-Hermann-Léopold de Bodman ; issus du mariage de M. Jean-Hermann-Léopold baron de Bodman, propriétaire, et de dame Calixte-Jeanne-Louise-Marie de Bernard de la Frégoelière, son épouse, décédée, demeurant au château de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur ;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte passé devant M. Le Baron et son collègue, notaires à Saumur, le treize avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré ; contenant vente à M. Félix-Joseph-Emanuel baron de Francq, requérant, par M. Arthur-Armand-Marie de Léon des Ormeaux, propriétaire, et dame Marie-Louise-Catherine Desaitre, son épouse, demeurant à Tours,

De la propriété de Nazé, située commune de Vivy, près Saumur, portée au plan cadastral, section F, n° 625, 626, 627, 628, 629, 643, 630, 604 r, 605 r, 604 p, 632 r, 631 r, 604, pour une contenance de six hectares quatre-vingt-dix ares cinquante-six centiares, moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de trente-six mille cinquante francs, payables aussitôt les formalités hypothécaires accomplies, avec intérêts à cinq pour cent du premier mai mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Avec déclaration que la présente notification leur est faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils sient à prendre telles inscriptions pour raisons d'hypothèques légales non inscrites, qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, sinon et faute de ce faire, que, passé ce délai, lesdits immeubles passeraient entre les mains dudit requérant francs et libres de toutes hypothèques légales non inscrites.

Déclarant en outre à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles, indépendamment des vendeurs, sont :

1° M. Charles-Marie Salmon, capitaine au 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, décédé ;

2° M. Emmanuel Salmon, major au même régiment, décédé ;  
3° M<sup>me</sup> Marie-Anne Salmon, demeurant à Saumur, décédée ;  
4° M<sup>me</sup> Joséphine-Marie Salmon, demeurant à Saumur ;  
5° M. Charles-Antoine Salmon, propriétaire, et dame Marie-Anne de Des-sagette de Clerval, son épouse, décédée ;  
6° M<sup>me</sup> Dussoul, de Nueil, décédée ;  
7° M. Jean-Hermann-Léopold baron de Bodman, propriétaire, demeurant à Saint-Florent, près Saumur, et dame Calixte-Jeanne-Louise-Marie de Bernard de la Frégoelière, son épouse, décédée ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales, n'étant pas connues du requérant, ce dernier ferait publier la présente notification conformément à la loi et à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

A ce qu'ils n'en ignorent :  
Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le treize mai mil huit cent quatre-vingt-cinq,

ALBERT.

Etude de M. BRAC, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par lots et au gré des amateurs  
Les dimanches 17 et 31 mai, à midi,

A Villebernier, au domicile de M. Chalot,

### DEUX MAISONS

A Villebernier,

ET

SEPT HECTARES de TERRE et PRÉS

Sur les communes de Villebernier et Saint-Lambert ;

Dépendant de la succession de la veuve Harrault-Edelin.

Jouissance, 1<sup>er</sup> novembre 1885.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser :

A MM. JOUSSALIN, expert à Vivy, ANIS, commis-greffier, et BRAC, notaire, qui seront à Villebernier les dimanches 17 et 31 mai. (419)

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques,  
Par suite de saisie foraine

Le samedi 16 mai 1885, à 1 heure après midi

A Saumur, place de la Bilange,

DEUX CHEVAUX entiers, l'un sous poil gris et l'autre sous poil gris truité ;

Et les HARNAIS desdits chevaux.

Le tout saisi sur le sieur Lemarié, marchand forain, domicilié à Châteaugontier.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,  
(442) CH. MILLION.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf

Avec beau Jardin, cour et écurie

Située rue des Boires, n° 25.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

APPARTEMENTS

Rue Saint-Jean, 6.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n° 39 et 41.

S'adresser à M. GOUBY, place Saint-Pierre. (403)

### A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n° 8, et de la rue de la Tonnelie.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M. LE BARON, notaire.

### M. PERRYAY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez M<sup>me</sup> GUILLEMET, lampiste, rue de la Tonnelie, 31.

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

### LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.  
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERAUD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

### CIDRES DE BRETAGNE

Par barriques et petit fût

GIRARD-EMERY

TONNELIER  
Rue de la Croix-Verte, 29.

### A VENDRE

Avec garantie,

Forté JUMENT de coupé, 6 ans, baie Normande, 1 mètre 64.

S'adresser à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité, 40.

### A VENDRE

D'OCCASION

VOITURE AMÉRICAINE ou fermée à volonté. Bon marché.  
S'adresser au bureau du journal.

### INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, garantissant réellement en quatre à six jours. RAPPORT : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 1 jour à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 100 Européens a donné 184 guérisons. Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse. Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

### LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

### LOTÉRIE DES ARTISTES MUSICIENS

GROS LOT : 100.000<sup>f</sup> Second et dernier Tirage  
Jeu 30 Juillet prochain

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France  
DERNIERS BILLETTS : UN FRANC  
Adresser sans retard espèces, chèques ou Mandats-poste à M. Ernest DÉTEL, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 18, Rue Grange-Batelière, PARIS.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS D'ANGERS & NANTES, 1858, 1861, 1864

# MASSON-LORRAIN

PLACE DU PILORI, ANGERS

Membre fondateur et privilégié de la Société des Bronzes de Paris, SEUL REPRÉSENTANT pour le département de Maine-et-Loire de la Coutellerie à la marque Jarretière de Jules Piauxt ; dépositaire des œuvres de M. Georges de Chemellier, d'Angers, sculpteur ; Sujets spéciaux pour Courses, Concours et Prix de Tir ; corbeilles de mariage depuis les prix les plus modestes jusqu'aux prix les plus élevés ; brillants anciens et nouveaux garantis sans défaut, perles fines, saphirs, rubis, émeraudes sur papier et montés, jolies bagues brillants depuis 25 francs, boucles d'oreilles, bracelets, pendants de cou en joaillerie se démontant facilement, brochettes d'or et de fantaisie, horlogerie de précision, montres d'or et d'argent, grand choix d'orfèvrerie et de cadeaux de mariage, objets de première communion, médailles, chapelets, livres de messe riches, porte-cartes pour visites, objets de bureau, lustres, suspensions et appliques pour salons et salles à manger à l'huile et au gaz, terres cuites des meilleurs auteurs connus, faïence artistique, porcelaines de Chine et du Japon, vieux Delft, Kanga, Satzuma, etc., etc.

Atelier de gravure. — Réparations d'Horlogerie et de Bijouterie.

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.																
6	55	du matin	(s'arrête à la Poissonnière)																
9	13	du matin	omnibus-mixte.																
1	25	du soir																	
3	32	du soir	express.																
7	15	du soir	omnibus.																
10	26	du soir	(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.																
8	21	du matin	omnibus.																
9	37	du matin	omnibus.																
12	49	du matin	express.																
4	48	du soir	omnibus-mixte.																
7	4	du soir																	
10	24	du soir	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.																
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.